

# Nominations au Prix Orange 2025



## Patrick Martin-Ménard

« Depuis sa fondation, le cabinet Ménard, Martin Avocats s'est fréquemment retrouvé au cœur de litiges importants pour faire reconnaître ou entendre les droits des personnes victimes du système de santé. Plusieurs causes amenées devant les tribunaux ont contribué significativement à améliorer les recours des victimes de fautes médicales. Des problématiques étudiées lors d'enquêtes du coroner (expérimentation, contentions, infections nosocomiales, traumatologie, etc.) ont mené à des recommandations importantes pour changer certaines pratiques professionnelles ou institutionnelles. » (Ménard, Martin Avocats)

Plusieurs recours systémiques ont favorisé la reconnaissance des droits des usager.ère.s du système de santé. Ces gains ont d'ailleurs permis de conscientiser les acteur.trice.s en santé « à l'importance de la protection des droits des personnes vulnérabilisées. » (Ménard, Martin, Avocats)

En 2024, Me Martin-Ménard a représenté le groupe en promotion et en défense des droits Action autonomie dans la création d'un recours collectif sur les gardes préventives. En effet, les personnes ayant été détenues en garde préventive plus de 72h entre le 1er janvier 2015 et le 4 novembre 2024 pourront recevoir une compensation financière allant jusqu'à 1000\$ par jour supplémentaire prévu par la Loi P-38.001. « L'entente totalise 8,5 millions \$, une enveloppe principalement divisée en deux, soit un peu plus de 3,5 millions \$ pour les personnes placées sous garde préventive plus de 72 heures contre leur gré ou sans l'autorisation d'un tribunal, et un montant presque équivalent à être distribué aux organismes de santé mentale des différentes régions du Québec. » (Noovo, 2025)

« C'est une entente vraiment qui vise l'ensemble des gens qui ont subi une garde en établissement illégale dans les établissements qui sont nommés dans la procédure à travers le Québec [...] » affirme Me Martin-Ménard (Noovo, 2025). Ce processus vise également à faciliter les démarches judiciaires pour les personnes qui auraient été lésées par une garde illégale. Ce recours collectif a demandé une charge de travail considérable en amont, mais aussi en aval des démarches, autant au niveau administratif que dans l'accompagnement des victimes et des groupes communautaires en défense de droits.



## FICHE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### **POUR ALLER PLUS LOIN:**



<https://www.noovo.info/nouvelle/les-personnes-placees-en-garde-preventive-contre-leur-gre-peuvent-obtenir-lindemnite.html>



<https://menardmartinavocats.com/#:~:text=Depuis%20sa%20fondation%2C%20le%20cabinet,victimes%20du%20syst%C3%A8me%20de%20sant%C3%A9>